



## LA LETTRE DU PRITH Normandie

<https://prith-normandie.fr>

Newsletter n°19- FEVRIER MARS 2023

### Sommaire

#### Les actualités du PRITH

- Découvrez la chaîne YouTube du PRITH Normand !
- Un webinaire avec les professionnels de l'emploi pour les familles, associations, personnes concernées par un handicap spécifique
- Les rendez-vous "Dialogue social et Handicap"

#### Zoom sur...

- Le dispositif de la formation accompagnée s'élargit aux personnes en alternance
- Retour sur le Hackathon du 15 novembre 2022

#### Publication

- Baromètre Agefiph IFop : l'image de l'emploi des personnes en situation de handicap en entreprise
- Synthèse du rapport du Sénat sur les Entreprises Adaptées
- Etude de la DREES
- Les temps forts de 2022 de l'association Handisup

#### L'actualité législative et réglementaire

- Déconjugalisation de l'AAH au 1er octobre 2023
- Plan de transformation des Esat : parution du décret

#### L'agenda

- L'Université du Réseau des Référents Handicap de l'Agefiph

## L'actualité du PRITH



### Découvrez la chaîne du PRITH Normand !

Vous y trouverez :

- Le webinaire " les professionnels qui accompagnent vers l'emploi " organisé le 14 novembre à l'intention des associations, familles, personnes concernées par les troubles du neuro développement
- Et plein d'autres choses à venir comme les conférences données à l'occasion du forum " La prévention en mouvement ! " organisé le 6 octobre 2022 au Havre ainsi que 7' de résumé de cette manifestation.

[Chaîne YouTube du PRITH](#)



## Un webinaire avec les professionnels de l'emploi pour les familles, associations, personnes concernées par un handicap spécifique

Le 14 novembre 2022, les professionnels de l'emploi (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale, l'Agefiph et la MDPH) ont proposé un webinaire à destination des familles, associations, les personnes directement concernées par les Troubles du neuro développement. Une trentaine de personnes ont participé à cet événement. A l'occasion de ce webinaire, les professionnels ont expliqué comment ils travaillaient ensemble et ont présenté de quelle manière il était possible d'adapter les modalités d'accueil et d'accompagnement selon les besoins de la personne. Cette visio conférence a été l'occasion d'entendre les préoccupations des personnes concernées et de répondre aux questions. Selon les demandes des associations présentes, des rencontres locales pourront être initiées en partenariat avec la Coordination Handicap Normandie.



### Les rendez-vous "Dialogue social et handicap"

Le 16 novembre 2022, la Dreets en la personne du Médecin inspecteur régional, l'Agefiph, la Carsat, Cap emploi étaient au rendez-vous pour échanger avec des partenaires sociaux sur les modalités d'accompagnement du retour en emploi d'un salarié en arrêt de travail. Ce webinaire a été l'occasion de clarifier ce qu'impliquait la réforme de la santé au travail et de montrer que beaucoup de leviers existaient pour agir pendant l'arrêt de travail.» 25 personnes représentant 10 syndicats de salariés et d'employeurs ont participé à cet échange. D'autres thématiques seront proposées au cours de l'année 2023 pour contribuer à ce que le dialogue social soit un véritable levier pour prévenir les risques de perte d'emploi des salariés pour des raisons de santé et/ou de handicap.

## Zoom sur...



### Le dispositif de la formation accompagnée élargi aux personnes en contrat d'alternance

Ce dispositif a été créé en 2019 sous l'impulsion de l'ARS Normandie et de la Région Normandie.



**Agefiph-  
IFOP :**  
**Image de  
l'emploi des  
personnes  
en situation  
de handicap  
en  
entreprise**

[Télécharger](#)

**DREES 2023  
: éclairage  
sur le  
nombre de  
personnes  
handicapées  
en 2021**

[Télécharger](#)

[Télécharger](#)



**Les temps forts de 2022  
de l'association Handisup**

[Télécharger](#)

## L'actualité législative et réglementaire

### • **Déconjugalisation de l'AAH au 01 octobre 2023**

Accordée sur décision de la Commission des droits et de l'autonomie (CDAPH) de la Maison départementale des personnes handicapées, l'allocation aux adultes handicapés (AAH) est une aide financière qui permet aux personnes en situation de handicap d'avoir un revenu minimum fixe selon certains critères d'attribution.

À partir du 1er octobre 2023, le montant de l'AAH sera calculé à partir des seules ressources de la personne en situation de handicap concernée. Il s'agit de la déconjugalisation de l'AAH.

En effet, jusqu'à présent, le montant de l'AAH était calculé à partir des revenus cumulés des deux membres du couple. Cela pouvait entraîner une perte de revenus et une forme de dépendance financière vis-à-vis du conjoint pour les personnes en situation de handicap.

[Voir les décrets](#)

### • **Plan de transformation des Etablissements et Services d'Accompagnement par le Travail (ESAT) : le décret est paru !**

Ce décret du 13 décembre 2022 assure de nouveaux droits, il permet de construire un parcours professionnel plus fluide entre les milieux protégé et ordinaire. Il est question de « parcours renforcé à l'emploi » ouvrant plus de choix d'évolution professionnelle, en ESAT, en EA, en entreprise ordinaire. Un droit aux aller-retour est instauré sans intervention de la MDPH. Depuis le 1er janvier 2023 Il est également désormais possible de cumuler une activité professionnelle à temps partiel en Esat avec un contrat de travail à temps partiel en milieu ordinaire.

Le décret du 22 décembre 2022 précise les modalités de calcul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) pour les bénéficiaires en cas d'activité simultanée et à temps partiel en milieu ordinaire et dans un ESAT.

[Voir le décret du 13 décembre 2022](#)

[Voir le décret du 22 décembre 2022](#)

## L'agenda

## "Le handicap réinvente les organisations"

C'est le thème de **la 4ème édition de l'Université du Réseau des Référents Handicap**, organisé par l'Agefiph . à **Bordeaux les 27 et 28 mars 2023**

Cette université est **ouverte aux référents handicap du privé comme du public, aux organismes de formation et CFA, ainsi qu'aux organisations syndicales et patronales.**

[En savoir plus et vous inscrire](#)

<https://prith-normandie.fr/>

Contact :

[prith-normandie@practhis.asso.fr](mailto:prith-normandie@practhis.asso.fr)

[Se désinscrire](#)